

# Rapport moral – 2012

## **I. Structuration et renforcement du GADEM : Démarches administratives relatives à la reconnaissance de l'association**

L'absence de récépissé est toujours une des préoccupations majeures du GADEM dans la mesure où cela bloque et/ou ralentit considérablement les démarches administratives notamment la déclaration des salariés. L'enregistrement à la CNSS est effectif depuis 2010, mais le GADEM est dans l'incapacité d'obtenir le numéro d'identifiant fiscal demandé pour les impôts sur le revenu.

Début 2012, le GADEM a organisé une assemblée générale électorale. Le GADEM a déposé la liste des nouveaux membres du bureau avec le soutien d'un huissier de justice qui a fait constat du dépôt des nouveaux documents dans un rapport rendu au GADEM. Cependant, les autorités n'ont remis aucun récépissé provisoire à l'huissier et celui-ci n'a pas pu faire mention de ce refus dans son rapport sous réserve d'avoir au préalable une ordonnance du tribunal administratif<sup>1</sup>.

Une requête a donc été introduite auprès du tribunal administratif de Rabat demandant des éclaircissements sur le refus de délivrance du récépissé. Le tribunal a refusé de répondre positivement à la requête du GADEM.

## **II. Contexte interne au GADEM : Stabilisation et reprise des activités**

\*A la suite des difficultés connues en 2011 en raison notamment du retard de la signature du contrat avec l'Union Européenne (UE), l'année 2012 a été placée sous le signe de la stabilisation. Le GADEM a pu reprendre ses activités et a renforcé l'équipe.

\*L'année 2012 a été particulièrement marquée par les violences à l'encontre des migrants, les orientations du GADEM, qui pensait se concentrer majoritairement sur les formations des acteurs de droits et des acteurs associatifs, ont donc été revues afin de pouvoir répondre à plusieurs situations d'urgence (Cf. intra).

## **III. Contexte migratoire : Retour à des violences comparées aux exactions de 2005**

L'année 2012 a marqué les esprits par certains faits importants :

\*D'un côté, les violences et la répression à l'encontre des personnes en migration ont connu une recrudescence. Comparées aux exactions commises en 2005 lors des événements de Ceuta et Melilla, celles-ci ont été légitimées par les discours stigmatisants de certains responsables, ainsi que des médias qui associent les migrants aux trafiquants, terroristes, prostituées et porteurs du Sida. La situation sur le terrain a donc été particulièrement difficile pour les personnes en migration qui ont été les cibles de campagnes de rafles et de refoulements aux frontières, particulièrement depuis le mois d'avril. Les leaders des associations de migrants ont aussi été persécutés par les autorités au cours de l'année.

\*Et d'un autre côté, le Maroc a fait le choix de faire face à ses responsabilités concernant le respect de ses engagements internationaux en rendant en juillet 2012 son rapport initial, attendu depuis 2004, sur l'application de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les

---

<sup>1</sup> Conformément à l'article 13 de la loi organisant la fonction des huissiers de justice : ceux-ci, sauf pour des notifications et constats, ne peuvent procéder d'office à des déclarations sans ordonnance émise en ce sens par le président du tribunal compétent

travailleurs migrants et des membres de leur famille au Comité des Nations unies (NU) sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, en charge du suivi de l'application de cette Convention.

Le Maroc a aussi publié au bulletin officiel plusieurs éléments importants :

- Publication au BO n°6015 du 23/01/2012 de la Convention Internationale relative à la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles ;
- Publication du protocole additionnel à la Convention des NU contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en vertu du Dahir n°1-09-112 du 2 août 2011 publié au BO n°6022 du 16/02/2012 ;
- Signature du troisième Protocole additionnel à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la procédure de présentation de communications, le 28/02/2012 ;
- Publication au BO n°6026 du 01/03/2012 de la Convention internationale sur les aspects civils de l'enlèvement des enfants.

#### **IV. Les réalisations et les activités du GADEM pendant l'année 2012**

##### **Suivi des obligations internationales du Maroc**

Le GADEM a organisé deux journées, les 6 et 7 décembre, impliquant des acteurs de la société civile engagés dans les questions migratoires et de droits humains. Il s'agissait **d'une journée de formation sur les mécanismes des Nations unies de suivi des engagements internationaux des Etats** et sur l'élaboration de rapports alternatifs à l'attention des comités de monitoring des conventions internationales. **Le deuxième jour a servi à amorcer l'élaboration des lignes directrices d'un rapport alternatif** à remettre au Comité de suivi de l'application de la Convention internationale de protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille qui examinera la situation du Maroc serait examinée lors de sa session d'avril 2013.

##### **Accompagnement juridique et recours en justice**

L'accompagnement juridique s'articule essentiellement autour de deux types de suivi à savoir d'une part, le suivi administratif et/ou juridique et l'orientation vers d'autres associations/structures, et d'autre part, le suivi juridique avec mise à disposition d'un avocat. Pour l'année 2012, le GADEM a suivi en tout 70 situations (33 situations ont été suivies en lien avec des associations partenaires au niveau national ou international ; 20 situations ont été suivies avec mise à disposition d'un avocat incluant 7 situations suivies demandant un recours en justice).

S'agissant des types des situations suivies par le GADEM, les thématiques les plus récurrentes pour l'année 2012 sont :

\*Le suivi d'arrestations, en particulier de personnes appartenant à des catégories légalement protégées contre le refoulement (mineurs, femmes enceintes, demandeurs d'asile et réfugiés), de confiscation de passeport par l'employeur ou par la police au cours des arrestations, de maintien dans la zone d'attente à l'aéroport de Casablanca ou de refus d'entrée sur le territoire marocain à des étudiants;

\*L'accompagnement pour des demandes de délivrance de titre de séjour, d'autorisation de sortie du territoire, de démarches de regroupement familial, de mariages mixtes ;

\*L'accompagnement de demandeurs d'asile et réfugiés au cours de la procédure de demande d'asile, des questions de renouvellement ou de retrait de carte de réfugié, de recours contre le rejet de demande d'asile par l'UNHCR ;

\*Concernant les cas ayant demandé l'intervention d'un avocat, ce sont principalement des accompagnements pour dépôt de plainte à la suite d'agressions ou d'accident de circulation, et des poursuites pénales pour homicide et occupation illégale d'appartement.

En septembre 2012, à la suite de l'arrestation de Camara Laye, ancien président et coordinateur du CMSM, le GADEM a suivi le procès en mettant à disposition un avocat et en prenant l'initiative de lancer une campagne pour sa libération et l'arrêt de la répression contre les responsables des organisations de migrants au Maroc dans le cadre de laquelle cette arrestation s'inscrivait. Camara Laye a pu être libéré grâce à cette forte mobilisation au niveau national et international.

### **Sensibilisation et formation des acteurs associatifs et de droits**

Le GADEM a organisé deux ateliers sur les pratiques conventionnelles et la législation en matière de droits des étrangers intitulés « **Atelier autour du cadre juridique relatif aux étrangers à destination des acteurs de droit** », un premier les 4 et 5 mai au Club des avocats de Rabat et un second, les 19 et 20 octobre à l'INAS (Institut national d'action sociale) à Tanger.

Dans le cadre des activités de la plateforme Protection migrants dont le GADEM est membre du comité de pilotage, le GADEM a organisé le 18 juin la troisième **réunion stratégique sur le thème du statut personnel**. Cette réunion a traité des difficultés administratives que peuvent rencontrer les migrants en situation administrative irrégulière dans les démarches liées à l'état civil et au mariage, et aux conséquences que cela peut avoir dans leur vie de tous les jours. Outre les membres de la plateforme et autres associations pertinentes invitées, le GADEM a pu convier un juge et un officier d'état civil, ainsi que des représentants des autorités consulaires de la Côte d'Ivoire et du Cameroun.

### **Soutien d'initiatives de migrants pour renforcer les solidarités**

Le GADEM a apporté son soutien à la constitution du Collectif syndical des travailleurs immigrés au sein de l'ODT (Organisation démocratique de travail) et a été invité à participer à son congrès constitutif le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Le GADEM a participé au financement du déplacement de nombreux migrants à Oujda pour le Forum Migrations organisé les 6 et 7 octobre par le Forum Social Maghrébin, où leur présence active a été particulièrement remarquée et constructive, ainsi qu'au déplacement d'une dizaine de migrants aux manifestations organisées les 22 et 23 décembre à Tanger pour la commémoration des événements de Sebta et Melilla.

Le GADEM a également apporté son soutien à sept autres initiatives et projets culturels et artistiques.

### **Action de terrain et implication au sein de réseaux associatifs nationaux et internationaux : pour une sensibilisation et un plaidoyer pour le respect des droits des migrants**

**De nombreuses missions sur le terrain** : Le GADEM a mené en 2012 de nombreuses missions d'observations de la situation sur le terrain et des violations des droits de l'Homme. L'association notamment organisé fin août 2012 une mission avec le Conseil des Migrants Subsahariens au Maroc qui donné lieu à note sur les graves violations de droits observées au cours du travail de terrain ;

Ces missions permettent aussi au GADEM de renforcer ses liens avec des associations de soutien présentes sur place et avec des migrants vivant dans ces localités.

### ***Communiqués et autres rapports du GADEM***

\*Communiqué « La regrettable mort d'un soldat marocain au grillage de Melilla, le GADEM appelle les forces de l'ordre marocaine à la retenue » paru le 12/07/2012

\*Communiqué « Recrudescence de la répression envers les migrants au Maroc : une violence qu'on croyait révolue » paru le 11/09/2012

\*Communiqué « Pour la libération du coordinateur du CMSM et la fin de la répression ciblée contre des membres d'associations de migrants au Maroc », paru le 23/10/2012

\*Note d'information « Recrudescence de la répression envers les migrants au Maroc. Une violence qu'on croyait révolue – Note d'information conjointe sur la recrudescence de la répression contre les migrants au Maroc. Septembre 2012 »

\*Le GADEM a réagi à différentes situations emblématiques ou particulièrement marquantes en termes de violations de droits et a été à l'origine de la campagne pour la libération de Camara Laye.

### ***Le GADEM et les médias***

La question des migrations est devenue un sujet de débat public. De nombreux articles de journaux et émissions lui ont été consacrés. Dans ce contexte, le GADEM apparaît comme une source essentielle et crédible d'informations dans la mesure où il est très souvent sollicité par des journalistes, cité dans leurs articles et invité à participer à des reportages ou débats à la radio ou à la télévision. Les sollicitations du GADEM portaient majoritairement sur des réactions sur la répression que subissent les migrants de la part de l'Etat ; à la suite de la publication de la note conjointe GADEM/CMSM ; et à la suite de l'arrestation de Camara Laye.

### ***Participation au Comité de suivi Maroc du Manifeste euro-africain sur les migrations***

En 2012, le Comité a continué à se réunir plus ou moins régulièrement, principalement en réaction à l'intensification des rafles et refoulements de migrants, pour partager des informations et élaborer des réactions communes. Par exemple, dès l'arrestation de Camara Laye, le Comité a permis de relayer et d'élargir la campagne pour sa libération et la fin de la répression contre les responsables des organisations de migrants. Il a été aussi fortement mobilisé dans le cadre des violences systématiques dans le Nord du Maroc.

### ***Loujna-Toukaranké***

Le GADEM, toujours aussi fortement impliqué que les années précédentes dans le cadre de ce projet régional de défense des droits des migrants dans les pays de départ de transit, a pris part à plusieurs activités et événements, notamment :

- ❖ La formation organisée à l'attention des avocats mauritaniens par l'AMDH Mauritanie à Nouakchott le 18 septembre dont le but était de traiter des instruments juridiques internationaux et nationaux relatifs aux droits des migrants. Le GADEM a pu participer à cette formation par l'intermédiaire de l'un de ses membres, l'avocat au barreau de Rabat. Ce dernier est intervenu pour faire une lecture critique des pratiques de l'administration marocaine en lien avec les textes de loi qui régissent la condition des étrangers au Maroc, notamment la loi 02-03 ;

- ❖ La formation régionale (11 au 12 octobre) à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) sur le protocole de la CEDEAO relatif au droit à la libre circulation dans l'espace CEDEAO dont l'objectif a été de comprendre le dispositif institutionnel, d'identifier et d'analyser les obstacles à la mise en œuvre du protocole. Cette formation entre dans le cadre de la mise en place d'une campagne CEDEAO dans le cadre du projet Loujna – Tounkaranké et s'est poursuivie par un atelier de planification de la campagne de plaidoyer pour l'effectivité de la libre circulation dans l'espace CEDEAO (13 au 15 octobre). L'objectif a été d'identifier les stratégies et les principales articulations d'un plaidoyer visant la mise en œuvre effective du protocole de la CEDEAO ;
- ❖ Le programme d'échange de professionnels/militants dans le cadre duquel le GADEM a reçu un juriste de l'AME du 18 au 24 octobre. Cet échange fait suite à l'échange GADEM-AME qui avait eu lieu la première année du projet. Durant cet échange, le juriste a pu participer à l'atelier de formation sur les droits des étrangers organisé les 19 et 20 octobre par le GADEM à Tanger ; observer le fonctionnement du volet juridique du GADEM les 22 et 23 octobre (consacrée à l'organisation de la mobilisation juridique et politique en faveur de Camara Laye, coordinateur du Conseil des Migrants Subsahariens au Maroc, arrêté le 20 octobre) et rencontrer le consul du Mali au Maroc en compagnie du président du CCSM le 24 octobre.

### ***Réseau Migreurop***

Le GADEM a participé à la campagne pour l'annulation du règlement FRONTEX lancée par le réseau Migreurop. Cette campagne vise à l'annulation du règlement FRONTEX et à plus de transparence et de moyen de contrôle du Parlement européen. Elle s'articule autour de 4 axes : collecte d'information, sensibilisation, contentieux et plaidoyer. Le GADEM est membre du comité de pilotage de la campagne et a notamment participé, à ce titre, à une réunion le 27 avril à Bruxelles au cours de laquelle ont été validés le texte de l'appel, les objectifs, les activités et l'organisation pratique de la campagne.

**Promotion de l'interculturalité : des mécanismes de communication et de sensibilisation pour un changement de regard sur les migrants et réfugiés subsahariens et une lutte contre les discriminations**

### ***Un groupe interculturalité au cœur de la réflexion et de l'action***

Le groupe interculturalité (GI) compte en 2012 une douzaine de personnes très impliquées dans l'organisation et la mise en place des activités du volet Interculturalité, notamment les interventions dans les écoles, l'élaboration des supports d'intervention et de communication, et l'organisation des événements grands publics comme le festival Migrant'scène – Rabat.

Pour l'année 2012, le groupe interculturalité a tenu neuf réunions de réflexion et d'échange autour des différents projets et activités du volet interculturalité du GADEM.

### ***Organisation d'interventions dans des écoles auprès d'un public jeune***

Le GADEM a organisé de nouvelles sessions d'animation (18/02 ; 25/02 et 03/03) au collège Benabdellah de Salé avec un groupe de jeunes et l'implication de membres du GI.

A la fin de l'année scolaire, l'équipe du GADEM, l'équipe pédagogique du collège et les participants ont tenu une réunion d'évaluation finale de l'ensemble des interventions tenues pendant l'année

scolaire 2011-2012. D'après les réflexions des jeunes dans la réunion d'évaluation, l'objectif des sessions a été largement atteint avec succès.

Le GADEM a également participé à l'animation de la semaine culturelle du collège. Des jeunes, des enseignants et des parents ont bénéficié de cette action de sensibilisation à la diversité et à la lutte contre les discriminations et le racisme.

Pour l'année scolaire 2012-2013, le GADEM interviendra dans de nouveaux lieux et réalisera de nouveaux modules d'intervention dans le cadre de l'élaboration de la mallette pédagogique et des interventions dans les écoles et maisons de jeunes.

Pendant l'été 2012, le groupe interculturelité a réalisé des réunions de travail pour la création de nouveaux modules sur l'interculturalité et les migrations pour la tranche d'âge 7-9 ans. Ce matériel sera intégré à la future mallette pédagogique du GADEM.

### ***Création de modules d'éducation pour une future mallette pédagogique d'éducation à la citoyenneté et aux migrations***

Le GADEM, au travers de son groupe interculturelité, a créé pour l'année scolaire 2012-2013 deux nouveaux modules d'éducation à l'interculturalité « Regards sur les migrations » destinés à des enfants de 7 à 9 ans et de 11 à 14 ans. Leur objectif est de valoriser les différences et la diversité au sein de la société tout en reconnaissant l'égalité pour tous, ainsi que de prendre conscience des discriminations et d'agir sur leurs conséquences.

Le GADEM a également créé un ensemble d'outils pédagogique comme des panneaux de sensibilisation sur les migrations à travers l'histoire, les droits des migrants, les migrations au Maroc et à travers le monde et les discriminations.

### ***Ftour-causeries***

Ftour-causerie est une activité qui s'organise chaque année à raison d'un ftour-causerie par semaine pendant le mois du Ramadan, un des événements les plus importants du calendrier musulman. L'objectif est de créer des espaces d'échange et de rencontre entre des personnes de différents horizons. En 2012, 4 ftours ont été organisés, chacun portant sur une thématique spécifique : un ftour « femme », un ftour « art », un ftour « Let's talk in English » (la nécessité d'impliquer les migrants anglophones dans les activités du GADEM a conduit à cette idée), et comme chaque année, un ftour a été dédié aux personnes souhaitant s'impliquer dans le GADEM et aux amis du groupe interculturelité et des membres du GADEM.

### ***Festival Migrant'Scène***

Le festival vise à favoriser la rencontre entre les différentes populations présentes au Maroc, et se veut une occasion d'échanger et de réfléchir ensemble autour des questions liées aux migrations, à l'interculturalité et sur la situation spécifique du Maroc en tant que pays de départ, de transit et de destination. Pour l'année 2012, le festival Migrant'scène – Rabat a pris une tournure particulière, car il s'est inscrit dans un contexte de répression croissante contre les migrants au Maroc et stigmatisant médiatique et politique.

Le festival met l'accent sur la rencontre autant dans le public, que sur scène ou dans l'organisation même du festival. Des ateliers d'écriture ont été organisés avec une forte implication des associations de migrants et des personnes de différents horizons intéressés par le sujet. Entre 80 et 140 participants par soirée. La grande mixité qui s'est créée dans la salle a donné lieu à un débat

riche et profond autour de la thématique de chaque soirée, sur la situation des migrants au Maroc, le contexte de répression croissante contre les migrants au Maroc, les harcèlements, rafles et refoulements.

Pour cette troisième édition, un groupe de travail mixte sur les multimédias a été créé autour du thème des migrations et de la situation des migrants au Maroc afin d'évoquer certaines réalités du quotidien des migrants au Maroc, de créer un dialogue et de renforcer les échanges entre les différentes populations vivant sur le territoire marocain.

***« Mercredis du GADEM » - pour un changement de regard sur les migrations***

Devant le succès rencontré par les deux premières éditions du festival Migrant'scène et à la suite d'un impact certain en termes de sensibilisation et de conscientisation du public présent, le GADEM a créé un nouvel espace de rencontre et d'échange régulier sur les thématiques en lien avec les questions de migrations, d'interculturalité, et de lutte contre les discriminations et le racisme afin de compléter le festival, activité ponctuelle, par une action ritualisée sur le long terme. Ces rencontres ont pris la forme d'une soirée tous les deux mois à la salle Gérard Philippe de l'Institut français de Rabat sous forme de représentation théâtrale ou d'arts vivants, de soirée musique ou conte, de projection de films ou de documentaires.

Pour l'année 2012, le GADEM a organisé quatre soirées, une en février avec la présentation de Bamako Paris, présenté au festival Migrant'scène en 2011, une spéciale « contes » en avril, une en juin à l'occasion de la journée internationale des réfugiés avec la projection d'un film documentaire marocain, et la dernière en décembre, une soirée « courts métrages » pour célébrer la journée internationale des migrants. Les soirées sont organisées en deux séances différentes, une première séance spéciale pour les jeunes (de 14 à 17 ans) et une deuxième pour un public plus large (différents horizons culturels / mixité).

# Rapport moral – 2013

## I. Structuration et renforcement de l'association : le GADEM obtient un récépissé provisoire à la suite de l'annonce de la nouvelle politique migratoire

Jusqu'au mois de septembre 2013, le GADEM n'a pas pu mettre en œuvre de nouvelles démarches et s'est buté à la réponse qui lui a été remise disant qu'il n'existe aucune preuve attestant du dépôt de dossier de création de l'association devant le service compétent de la Wilaya de Rabat. Le GADEM a suivi de près le dossier d'ATTAC – Maroc qui se trouvait dans la même situation afin d'apprendre de leur expérience.

Mais un changement survient à l'annonce de la nouvelle politique migratoire en septembre 2013. Le GADEM a pu obtenir son récépissé provisoire en novembre 2013 à la suite de la décision du Roi de mettre en œuvre les recommandations du CNDH parmi lesquelles la reconnaissance du GADEM.

## II. Contexte interne au GADEM

\*Le contrat de prestation signé avec l'avocat/juriste (à mi-temps) n'a pas été renouvelé en juin 2013 dans la mesure où cet avocat avec lequel le GADEM avait l'habitude de travailler a accepté de collaborer avec le HCR, ce qui pourrait amener à des conflits d'intérêts et mettre le GADEM dans une situation délicate face aux réfugiés qui viennent demander un soutien ou un deuxième avis. Le GADEM souhaite renouveler cette démarche avec un avocat stagiaire qui serait formé sur ces questions et travaillerait sur dossier avec d'autres avocats. Dans ce sens, le GADEM est entrain d'élaborer des termes de référence et travaille avec des avocats sur dossier pour les situations urgentes.

\*La chargée de programme Interculturalité a démissionné et a quitté le GADEM début septembre. Aucun remplaçant n'a pu être trouvé. Le recrutement est toujours en cours, le GADEM n'a pour le moment pas trouvé de remplaçant(e) et a entamé une deuxième phase de recrutement avec une relance de fiche de poste.

## III. Contexte migratoire : Une « politique migratoire radicalement nouvelle » couplée d'une répression continue à l'égard des migrants

\*L'année 2013 a été une continuité de 2012 dans la mesure où la répression contre les migrants s'est accentuée, particulièrement dans la région de l'Oriental. Mais elle a également constitué le début d'une nouvelle ère avec la signature le 7 juin d'un Partenariat pour la Mobilité (PPM) entre le Maroc, l'UE et 9 de ses Etats membres faisant du Maroc le premier Etat du pourtour méditerranéen à avoir conclu un tel accord avec l'UE ; puis l'annonce en septembre par le chef de l'Etat et le début de la mise en œuvre par le gouvernement, d'une politique migratoire « radicalement nouvelle » suivant les recommandations présentées par le CNDH.

\*En effet, dès le 9 septembre 2013, alors que se tenait à Genève l'ouverture à l'examen par le Comité des Nations Unies du rapport initial du Maroc sur l'application de la Convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants, le CNDH présentait au chef de l'Etat un rapport sur les migrations préconisant une « politique migratoire radicalement nouvelle » fondée sur le respect des droits des migrants. Le même jour, un communiqué du cabinet royal annonçait qu'il demandait la mise en œuvre des recommandations du rapport. Dès le 10 septembre, il présidait une réunion de travail avec ses principaux collaborateurs et les ministres concernés afin de mettre en place le plan d'action à suivre pour la mise en œuvre de cette nouvelle politique. Le 11 septembre, un communiqué des Affaires étrangères, de la Justice et de l'Intérieur annonçait la mise en place de deux commissions ad hoc chargées respectivement de la reconnaissance par l'Etat marocain des réfugiés déjà reconnus par l'UNHCR et de la définition de critères de régularisation des étrangers en situation irrégulière, et de trois commissions interministérielles chargées de la mise à niveau du cadre juridique relatif à l'asile et à la traite des êtres humains, ainsi que de la définition d'une politique de coopération internationale sur les migrations.



Depuis, la première commission a convoqué les réfugiés pour un entretien à l'issue duquel un récépissé de carte de séjour marocaine de réfugié leur a été remis et une autre commission a annoncé l'opération exceptionnelle de régularisation du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

\*A côté, la répression déjà dénoncée notamment par le GADEM depuis avril 2012, s'est accentuée d'abord autour des présides occupées de Sebta et Melilla, non seulement lors des tentatives de passage groupé des frontières, mais aussi dans les lieux de vie des migrants, avec par exemple le ratissage quotidien de la forêt de Gourougou, où les forces auxiliaires ont implanté deux bases permanentes, une pour couper le point d'accès au campement le plus connu, puis une autre près d'une source d'eau potable. Le Maroc a aussi entrepris le renforcement de la frontière avec Melilla avec la construction d'une nouvelle barrière.

\*Pendant la deuxième moitié de l'année 2013, la répression a également gagné la ville de Tanger, en particulier le quartier de Boukhalef où de nombreux migrants louent des appartements. La police et les forces auxiliaires ont procédé à des descentes deux fois par jour, arrêtant des migrants en les accusant d'occuper illégalement leurs appartements et les obligeant à se cacher dans la forêt contigüe. Ces ratissages se sont accompagnés de manière générale, de violence, de racket, de vol, de destruction des effets personnels, de confiscation de passeport et d'arrestations, et les violences des interventions ont entraîné la mort de 3 personnes (Alex Toussaint, Moussa Seck et Cedric Bété).

\*De nouvelles discriminations et agressions racistes ont aussi défrayé la chronique, avec le scandale du refus de location d'appartements s'exprimant par l'apposition dans des résidences de panneaux « interdit de louer aux africains », et le meurtre d'un ressortissant sénégalais poignardé le 12 août par un militaire.

\*Enfin, depuis l'annonce de la nouvelle politique migratoire, il est à noter l'arrêt des refoulements de migrants vers les frontières algériennes et mauritaniennes. Les personnes arrêtées dans le Nord sont déplacées vers les grandes villes du Maroc, d'abord à Rabat puis dans différentes villes comme Casablanca, Fès, Meknès ou Kenitra, souvent dans des conditions physiques ou morales catastrophiques.

#### **IV. Les réalisations et les activités du GADEM pendant l'année 2013**

##### **Evaluation de l'application des garanties juridiques relatives aux droits des étrangers et suivi des obligations internationales du Maroc**

###### **Suivi des obligations internationales du Maroc**

Le GADEM a coordonné l'élaboration d'un rapport alternatif remis au comité le 1<sup>er</sup> août 2013 par un collectif d'associations.

Une première session fermée d'examen du rapport du Maroc a eu lieu en avril 2013. Le GADEM a alors remis au Comité, sur la base de la démarche collective amorcée en décembre 2012 lors des journées de travail interassociatif, une version préliminaire du rapport alternatif mettant en avant des points importants sur la situation des migrants au Maroc. De la mi-avril à la fin juillet, le GADEM a complété la collecte d'informations, avec l'aide d'une militante qui a notamment réalisé de nombreux entretiens avec les membres et salariés des différentes organisations de migrants et de soutien aux migrants, et rédigé le rapport. En tout, 10 associations ont été impliquées officiellement et 4 autres ont participé, mais ont souhaité garder l'anonymat.

Le rapport collectif alternatif final a été envoyé le 1<sup>er</sup> août et le GADEM a participé à l'examen du rapport initial du Maroc relatif à l'application de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille par le Comité ad hoc des Nations Unies du 9 au 13 septembre à Genève sous la forme d'une délégation de quatre personnes (pour le GADEM : le secrétaire général, le chargé de programme Droit des étrangers, la stagiaire qui a travaillé sur le rapport ainsi qu'une militante de l'association espagnole Caminando Fronteras de Tanger, qui avait contribué au rapport). Cette délégation a pu contribuer à mettre en avant certains points auprès du Comité pour les recommandations finales et a également eu l'occasion de rencontrer les rapporteurs spéciaux sur les droits des migrants, sur la torture et les traitements inhumains et dégradants, ainsi que sur les discriminations raciales.

## **Accompagnement juridique et recours en justice**

102 situations ont pu être suivies en 2013 dont 78 sans avocats (31 ont demandé l'ouverture d'un dossier d'accompagnement juridique et 47 relevaient du conseil juridique et administratif et/ou de l'orientation). 7 situations étaient en cours depuis l'année précédente, 12 situations étaient suivies avec d'autres associations du projet régional Loujna. 24 situations ont nécessité un accompagnement juridique avec mise à disposition d'un avocat.

Les situations suivies directement ou ayant nécessité une orientation ont porté essentiellement sur :

\*Un accompagnement pour des demandes de délivrance de titre de séjour, d'autorisation de sortie du territoire, de démarches de regroupement familial, de mariages mixtes ;

\*L'accompagnement de demandeurs d'asile et réfugiés au cours de la procédure de demande d'asile, des questions de renouvellement ou de retrait de carte de réfugié ;

\*Le suivi d'arrestations, en particulier de personnes appartenant à des catégories légalement protégées contre le refoulement (mineurs, femmes enceintes, demandeurs d'asile et réfugiés), de confiscation de passeport par la police au cours des arrestations ou de maintien dans la zone d'attente à l'aéroport de Casablanca ;

\*Concernant les cas ayant demandé l'intervention d'un avocat, ce sont principalement des accompagnements pour dépôt de plainte à la suite d'agressions ou d'accident de circulation, et des poursuites pénales pour homicide et occupation illégale d'appartement.

## ***Sensibilisation des missions diplomatiques***

Dans le cadre du plaidoyer autour du rapport alternatif collectif sur l'application de la Convention internationale sur les droits des migrants, le GADEM a adressé des demandes de rendez-vous aux ambassades des pays africains dont sont ressortissants les experts membres du Comité des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille pour attirer leur attention sur l'examen du rapport initial du Maroc, leur présenter le rapport alternatif coordonné par le GADEM et échanger à cette occasion sur la situation de leurs ressortissants au Maroc. Le GADEM a pu ainsi être reçu, en août 2013, à l'Ambassade du Mali et celle du Burkina Faso.

## **Sensibilisation et formation des acteurs associatifs et de droits et soutien d'initiatives des migrants et étrangers**

### ***Formation, sensibilisation et renforcement de la collaboration avec les acteurs de droit***

Le GADEM a organisé les 26 et 27 avril 2013 un « atelier de formation sur le cadre juridique des étrangers à l'attention des acteurs de droit » au Club des Avocats d'Oujda. Après cette formation, aucune formation à destination des acteurs de droit n'a été prévue pour le reste de l'année. Le GADEM reste confronté à la difficulté de mobilisation des avocats liée au manque d'intérêt à la question des migrations et à la faible connaissance des questions relatives aux droits des étrangers par les avocats.

### ***Formations au profit des associations et soutien d'initiatives de migrants pour renforcer les solidarités***

Dans le cadre des ateliers de formation à l'attention des associations partenaires, un atelier a été organisé le 4 décembre 2013 sur le cadre juridique relatif aux étrangers (Conventions internationales, notamment la convention sur la protection des droits des travailleurs migrants et la convention relative au statut des réfugiés, le cadre juridique national dont un point sur les grands axes de la nouvelle politique migratoire en train de se mettre en place).

Quant au soutien d'initiatives de migrants et d'associations de migrants :

-Le GADEM a soutenu l'organisation d'une journée sur les droits des femmes migrantes à l'occasion de la journée internationale de la femme (8 mars 2013) mise en place par l'ALECMA, le CSMS, le CCMS et la Voix des Femmes au Maroc ;

-Le GADEM soutient également l'ALECMA, une nouvelle association à laquelle il apporte désormais un soutien sous différentes formes (matériel, technique, financier). L'ALECMA est notamment à l'initiative de la campagne lancée le 28 juin pour dénoncer et demander l'arrêt des violences institutionnelles contre les migrants aux frontières du Nord du Maroc, autour d'un film documentaire de 17 minutes réalisé à partir des témoignages enregistrés lors d'une mission qu'elle a effectuée le 16 mars 2013 à Nador, que le GADEM a soutenue financièrement ;

-Enfin, dans le cadre de la commémoration des événements de Sebta et Melilla organisée à Tanger le 5 et 6 octobre, le GADEM a participé à l'événement et a apporté son soutien à l'ALECMA, le CCSM, le CMSM et à VFMM pour l'organisation et le financement du déplacement de migrants des différentes associations à Tanger.

### **Action de terrain et implication au sein de réseaux associatifs nationaux et internationaux : pour une sensibilisation et un plaidoyer pour le respect des droits des migrants**

#### ***Communiqués du GADEM***

\*Le communiqué « Vingt ressortissants sénégalais arrêtés après que l'Ambassadeur du Sénégal à Rabat a demandé aux forces de l'ordre marocaines d'intervenir dans son enceinte pour évacuer des manifestants » publié le 31/05/2013 ;

\*Le communiqué « Campagne n°9 'Stop aux violences aux frontières' » publié à l'occasion du lancement de la campagne Numéro 9 le 25/06/2013 ;

\*Le communiqué « Nord du Maroc : Les violences quotidiennes contre les migrants s'intensifient, un nouveau mort est à déplorer » publié le 31/07/2013 ;

\*Le communiqué « Halte au racisme, halte à la chasse aux migrants – Pour un Maroc, pays d'accueil et de tolérance » publié le 19/08/2013 ;

\*Le communiqué collectif « Le Comité sur les droits de tous les travailleurs migrants exprime sa préoccupation sur les discriminations et violations des droits des travailleurs migrants au Maroc » publié le 19/09/2013 ;

\*Le communiqué « Décès de Moussa Seck à Tanger : Après le corps, éloigner les témoins ? » publié le 22/10/2013 ;

\*Le communiqué « Pour les dix ans de la loi sécuritaire n°02-03, en finir avec la vision répressive de la migration » publié le 06/12/2013.

#### ***Veille sur le traitement médiatique des migrations et sensibilisation des médias***

Le GADEM réalise chaque mois une revue de presse des principaux articles parus dans la presse marocaine et étrangère, le but étant de mener par la suite une étude sur le traitement médiatique des migrants.

A côté, de par les nombreuses sollicitations du GADEM à des interviews et demande d'informations, le GADEM a fortement informé et sensibilisé les journalistes, soit qu'ils reprennent ses communiqués, soit qu'ils le contactent directement pour avoir confirmation d'informations relatives à des événements particuliers ou pour recueillir ses réactions ou analyses. Le GADEM a pu fortement communiquer avec les médias sur toute l'année 2013, notamment à propos de l'évolution de la situation des droits des migrants et du contexte (aggravation de la situation dans le Nord, annonce de la nouvelle politique migratoire, décès de plusieurs migrants lors d'opérations de police dans la région de l'oriental et à Tanger notamment, les débats sur les questions de racisme) et du lancement de certaines activités, à l'instar des campagnes « Numéro 9 » et « Halte au racisme », la sortie du rapport alternatif collectif coordonné par le GADEM, l'annonce de l'obtention du récépissé du GADEM, les 10 ans de la loi n°02-03, etc. Par exemple, en 2013, 74 articles font référence aux communiqués

publiés par le GADEM soit directement, soit indirectement. Cela concerne des communiqués relatifs à la politique migratoire européenne, à l'affaire des 21 ressortissants sénégalais arrêtés à leur ambassade, aux questions de violences institutionnelles et de violations des droits, à l'examen du rapport du Maroc par le CMW, à la mort de 3 migrants à Tanger et sur l'arrestation d'un témoin, à la politique migratoire marocaine, à l'affaire du jeune malien et à la comparution de civil des tribunaux militaires, etc.

### **Une implication soutenue dans les réseaux associatifs nationaux et internationaux**

#### ***\*Plateforme Protection Migrants***

-Tous les signataires de la charte de la plateforme se sont réunis le 23 janvier 2013 dans les locaux du centre Tamkine-Migrants afin de discuter de la place des membres et participants extérieurs aux activités de la plateforme ; évaluer le fonctionnement de la plateforme et de son comité de pilotage ainsi que des réunions techniques et stratégiques ;

-En avril 2013, le groupe de travail de la plateforme spécialisé sur les questions de santé, le Collectif Santé (CS), a été relancé. Ce dernier regroupe des organisations de la société civile œuvrant pour une amélioration de l'accès à la santé ;

-Le GADEM est intervenu sur les questions de déontologie lors de la réunion stratégique tenue le 3 juillet sur le thème de l'« accompagnement » (distinction entre accompagnement et assistance, accueil, écoute, accompagnement et suivi des migrants) ;

-A l'issue des élections de septembre 2013, le GADEM est toujours membre du Comité de pilotage ;

-La plateforme a pu institutionnaliser les réunions avec les associations de migrants, qui ont désormais lieu chaque 2 mois pour échanger sur la situation sur le terrain et le contexte. Ces réunions ont débouché sur différentes actions menées conjointement, notamment concernant les contacts avec les ambassades et des actions auprès de l'OIM ou du HCR pour signaler la situation de certaines personnes ;

-Les initiatives de plaidoyer engagées par la Plateforme se sont multipliées depuis septembre 2013 et ont permis :

--l'élaboration d'une note sur la situation des enfants migrants et étrangers dans le cadre de la politique intégrée de protection de l'enfance, qui, a eu un écho certain pour la prise en compte des enfants migrants dans l'élaboration de cette politique ;

--la rédaction de plusieurs courriers adressés à différentes instances sur des situations particulières notamment au HCR et à l'OIM ainsi qu'une série de saisines concernant les violences et déplacements forcés depuis le Nord, en décembre 2013, aux CNDH, DIDH, Ministère de la Santé et Premier ministre en décembre 2013.

-Enfin, une rencontre a été organisée, le 5 décembre, entre la Plateforme et le Groupe de travail Migration du Système des Nations Unies au Maroc.

#### ***\*Le Comité de suivi Maroc du Manifeste Euro-Africain sur les migrations***

-Le Manifeste a organisé un sit-in devant l'UNHCR le 8 avril en solidarité avec les réfugiés du camp de Choucha ;

-Dans le cadre de la campagne « Halte au racisme – Respect des droits des migrants » à l'initiative du Comité de suivi Maroc du Manifeste Euro-Africain sur les migrations, une conférence-débat s'est tenue le 11 septembre au Club des Avocats de Rabat, suivie d'un rassemblement le 14 septembre devant le Parlement à la suite de l'appel de plusieurs organisations de la société civile, dont le GADEM.

#### ***\*Loujna-Toukaranké – Projet régional de défense des droits des migrants dans les pays de départ et de transit***

-Le GADEM a participé à la réunion annuelle du projet Loujna les 23, 24 et 25 mars 2013 et au comité de pilotage le 22 mars 2013 organisés à Tunis ;

-Le GADEM a également pris part aux différentes activités du comité de pilotage, à la rédaction d'articles de la lettre d'information du projet et aux activités du projet Loujna en général ;

-En novembre, le GADEM a reçu la réunion physique du comité de pilotage chargé de préparer la réunion annuelle.

### ***Réseau Migreurop***

Le GADEM a participé au suivi de la campagne « Frontexit » de Migreurop et aux réactions collectives au naufrage du 3 octobre 2013 au large de Lampedusa, notamment, la signature d'une tribune dans Libération le 4 octobre, d'un communiqué le 9 octobre avant un débat au Parlement européen et d'une lettre ouverte le 25 octobre avant une réunion du Conseil européen.

### **Promotion de l'interculturalité : des mécanismes de communication et de sensibilisation : pour un changement de regard sur les migrants et réfugiés subsahariens et une lutte contre les discriminations**

#### ***Un groupe interculturalité au cœur de la réflexion et de l'action***

Le Groupe Interculturalité (GI) compte aujourd'hui une douzaine de personnes très impliquées dans l'organisation et la mise en place des activités du volet interculturalité, notamment les interventions dans les écoles, l'élaboration des supports d'intervention et de communication, et l'organisation des événements grand public comme le festival Migrant'scène – Rabat.

Pour l'année 2013, le GI a tenu 8 réunions de réflexion et d'échange pour réfléchir sur les outils pédagogiques qui composeront la mallette pédagogique et aussi pour organiser des sessions de formation et d'animation pour les jeunes. Ces réunions servent de moments constructifs de réflexion commune autour du volet interculturalité, de planification et d'organisation des activités, mais également d'espaces de rencontre pour l'intégration de nouvelles personnes souhaitant intervenir dans le domaine de l'interculturalité.

#### ***Formation aux techniques d'animation et d'éducation à la citoyenneté en milieu interculturel***

Un atelier de réflexion sur les techniques d'animation et d'éducation à la citoyenneté en milieu interculturel a pu être organisé le 03 février afin de renforcer les capacités techniques des participants en matière d'animation pour la sensibilisation des jeunes aux thématiques de l'interculturalité, l'acquisition des compétences en animation (fixer un objectif, diffuser un message, gérer un groupe...) et de permettre l'intégration des notions sur les droits des migrants et sur la lutte contre les discriminations afin que les intervenants maîtrisent mieux les questions migratoires et puissent faire face aux éventuelles questions des jeunes lors des sessions d'animation. Des moments de débats riches sur le droit à la scolarisation de tous les enfants indépendamment du statut juridique du ou des parents ont également marqué cette activité.

#### ***Des activités à plus grande échelle de sensibilisation sur les discriminations et le racisme***

Le volet interculturalité du GADEM, à côté d'une réflexion approfondie dans la perspective de la création d'une future mallette pédagogique, s'est aussi impliqué dans des activités à plus grande échelle de sensibilisation sur les discriminations et le racisme. Ainsi, en août 2013, en réaction au meurtre du jeune sénégalais, Ismaila Faye, le 12 août 2013, à la gare de Kamra à Rabat, et à la suite de l'assassinat d'un enseignant congolais à Rabat, en visite à Tanger, interpellé lors d'une rafle et poussé hors de la fourgonnette de police, et de l'agression sexuelle d'une jeune ivoirienne, a été lancé un appel à mobilisation « Halte au racisme, halte à la chasse aux migrants, Pour un Maroc, pays d'accueil et de tolérance ».

#### ***Ffour-causeries***

Les « Ffour-causeries » forment une activité qui s'organise chaque année pendant le mois de Ramadan. A raison d'un ffour par semaine sur une thématique spécifique, cette activité s'organise avec l'objectif de créer des espaces d'échange et de rencontre entre des personnes de différentes cultures. Les participants se

retrouvent au moment de la rupture du jeûne et partagent le ftour. Cette activité permet aux non musulmans et/ou non ressortissants marocains de découvrir la culture marocaine. Divers exercices peuvent être proposés aux invités selon les thématiques des ftours afin de faciliter les échanges et les discussions.

Pour l'année 2013, 5 ftours ont été organisés : un « Ftour – GADEM » avec tous les membres du GADEM et pour invité spécial, France Volontaires, partenaire du GADEM (30 participants) ; un « Ftour – Groupe Interculturalité » où les 13 participants ont particulièrement discuté sur la création d'une association par le GI ; un « Ftour – Let's talk in English » tout spécialement prévu pour les Anglophones (20 participants) ; un « Ftour – Jeunes » organisé au centre d'accueil des migrants de Caritas avec des jeunes de Caritas et de la maison de quartier de Takaddoum (15 participants) ; et un « Ftour – Contes » basé sur le nouveau module du GADEM, module Contes et Histoires Populaires (18 participants).

### ***Festival Migrant'scène***

Le festival Migrant'scène-Rabat a pu être organisé du 9 au 14 décembre avec les partenaires habituels de ce festival, à savoir la compagnie de théâtre DABATEATR qui participe à l'organisation et à la mise en œuvre de ce dernier depuis la toute première édition en 2010, la Cimade qui est l'association initiatrice de ce festival en France et a donné la possibilité au GADEM d'organiser cet événement au Maroc et enfin, l'Institut Français qui accueille le festival depuis 2010.

Le soutien apporté par la DDC a permis de diversifier les partenariats pour ce festival et de développer une création théâtrale par un groupe mixte de participants (migrants et membres du groupe interculturalité) soutenu par le metteur en scène de DABATEATR. Cette création a été le moment clé de cette édition du festival et a été présentée le 13 décembre.

Pour cette 4<sup>ème</sup> édition, le festival, réparti sur 6 soirées, a accueilli en moyenne 80 participants par soir et a proposé la projection de films documentaires sur la situation des migrants dans le Nord du Maroc et sur les disparus en Mer, des rencontres entre musiciens, la création spéciale Migrant'scène « D'ailleurs, je suis d'ici » et la lecture d'un texte de théâtre.

### ***« Mercredis du GADEM »***

Pour l'année 2013, le partenariat avec l'Institut Français n'a pas pu être renouvelé à cause d'un changement de direction de l'IF qui n'a pas montré le même intérêt pour cette activité.

### ***D'autres événements grand public***

Par contre, le GADEM a continué à organiser et à participer à des événements grand public, ayant pour objectif de favoriser la rencontre et l'échange entre des populations de différents horizons :

-Lors de la projection du film « La pirogue », organisée par l'Association des Rencontres Méditerranéennes du Cinéma et des Droits de l'Homme le 25 avril, le GADEM a pu animer le débat ;

-Le GADEM a également participé à l'événement « Machriq Al Anwar » organisé par le Collectif Occupy L'Batoir qui a eu lieu le samedi 2 mars aux Abattoirs de Casablanca. Le volet Interculturalité a tenu un stand d'information sur les actions et les publications du GADEM. Plusieurs membres du GI ont participé à cet événement.

# Rapport moral – 2014

## I. Contexte interne au GADEM

\*La nouvelle chargée de programme interculturelité a été recrutée en avril 2014.

\*A la fin de son contrat de volontariat, la chargée de suivi droit des étrangers a été recrutée par le Conseil nationale des droits de l'Homme

\*La coordinatrice générale s'est absentée du mois d'avril au mois d'août 2014, en raison d'un congé maternité.

\*Fin du projet Tamkine migrants cofinancé par l'Union européenne en mai 2014.

## II. Contexte migratoire

\*Dans le cadre de la nouvelle politique migratoire marocaine annoncée en septembre 2013, l'Etat marocain a reconnu les réfugiés déjà reconnus par l'UNHCR et mis en place une opération exceptionnelle de régularisation des personnes en situation irrégulière du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014. Le gouvernement a également finalisé sa stratégie d'intégration des migrants en considérant uniquement les migrants en situation régulière (les migrants en situation irrégulière sont complètement écartés) mais sans aucune considération pour l'après régularisation, notamment les questions de renouvellement de titre de séjour et d'accès au travail.

\*Concernant les projets de loi sur l'immigration, l'asile et la traite des êtres humains, ceux-ci n'ont toujours pas été finalisés et aucun acteur de la société civile n'a été impliqué dans leur élaboration.

\*Un moratoire sur les refoulements aux frontières avait été annoncé fin 2013 et a été respecté. Le GADEM n'a noté aucune rafle et arrestation massive dans les grandes villes et aucun refoulement aux frontières avec l'Algérie et la Mauritanie. Cependant, des déplacements forcés de migrants à partir des zones frontalières vers les grandes villes de l'intérieur du Maroc (Rabat, Casablanca, Kenitra, Fès, etc.) se sont intensifiées durant l'été pour déboucher sur les premières reconduites à la frontière dans les pays d'origine par avion de ces personnes arrêtées dans le Nord. Ces expulsions ont commencé fin août 2014 à la suite des manifestations consécutives au meurtre raciste d'un jeune Sénégalais dans le quartier de Boukhalef à Tanger et, depuis, lors de tentatives ou de présomption, sans fondement, de tentatives d'émigration irrégulière. Cette pratique n'est pour le moment pas courante.

\*Concernant l'opération exceptionnelle de régularisation lancée en janvier 2014, le bilan reste mitigé. Le seul assouplissement obtenu concerne la régularisation de toutes les femmes sans autres conditions. Cependant, outre les femmes et les Syriens intégrés dans l'opération de régularisation à la suite d'un accord pour une protection temporaire, très peu d'hommes ont pu bénéficier de la régularisation, car ils doivent répondre aux critères dont l'interprétation et l'appréciation restent très stricts, et fournir des moyens de preuves difficiles à obtenir. La commission de recours mise en place fin juin 2014 n'a pu se réunir qu'une seule fois pour le moment, et n'a pas encore étudié les demandes de recours. D'après les derniers chiffres officiels (déclarations du MCMREAM, citées dans un article de La Vie Eco du 5 décembre 2014), 22917 personnes de 112 pays ont déposé une demande de régularisation, 10603 ont reçu un avis favorable et 6701 ont obtenu leur titre de séjour (carte d'immatriculation d'un an uniquement, y compris pour les conjoints de marocains qui peuvent normalement légalement prétendre à une carte de résidence de 10 ans). On peut toutefois penser que ces chiffres masquent une grande disparité selon les nationalités. D'une part, ils incluent quelques milliers de ressortissants syriens auxquels les autorités ont finalement décidé d'accorder une protection temporaire en régularisant tous ceux qui ont fait la demande. D'autre part, toutes les femmes qui en ont fait la demande ont été régularisées à la suite de la décision de la commission de recours en juillet 2014. Or, elles étaient plus de 5000 à avoir déposé un dossier de demande, soit environ 1/3 des demandeurs, quand la décision a été annoncée. On peut penser que beaucoup d'autres ont fait la démarche après cette annonce. La proportion d'hommes non syriens régularisés, en particulier d'origine subsaharienne, qui constituait la cible implicite de l'opération, risque donc d'être faible. Les premiers constats de terrain semblent confirmer cette crainte. Mais,

il est difficile d'avancer des chiffres alors que l'opération de régularisation n'est pas terminée. Seule la période de dépôt des dossiers est terminée. Les bureaux des étrangers et commissions locales de régularisation n'ont pas fini de tous les traiter, et la commission nationale de recours et de suivi de l'opération de régularisation n'a pas commencé à traiter les recours. Le bilan de l'opération ne devrait pas pouvoir être tiré avant le deuxième semestre 2015.

### **III. Les réalisations**

#### **Evaluation de l'évolution et de l'application des garanties juridiques relatives aux droits des étrangers et suivi des obligations internationales du Maroc**

##### ***\*Veille de l'évolution du cadre juridique national touchant et/ou ayant un impact sur les droits des étrangers et mise à niveau avec les textes internationaux***

Concernant l'évolution du cadre juridique national ayant une incidence sur la situation des étrangers, le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle a signé une deuxième circulaire le 2 janvier 2014 pour autoriser l'accès des enfants de migrants à l'éducation non formelle.

Le Maroc a également publié au cours de l'année 2014 un accord international, qui est dès lors entré en vigueur : la Convention n°97 concernant les travailleurs migrants (révisée) adoptée par la Conférence générale de l'OIT, a été approuvée (à l'exception des Annexes 1, 2 et 3) par la loi 87-13 et promulguée par le dahir 1-14-119 du 8 juillet 2014 et publiée au Bulletin officiel n°6277 du 28 juillet 2014. Toutefois, cette convention n'ajoute pas de véritables nouvelles contraintes, surtout privée de ses annexes. Cette approbation est plus symbolique que pratique.

Aussi, aucun des 3 projets de lois, relatifs à l'immigration, à l'asile et à la traite des personnes, annoncés dès septembre 2013 n'ont été présentés au Parlement.

##### ***\*Suivi des obligations internationales du Maroc***

Le GADEM a amorcé la rédaction d'un rapport alternatif sur l'application de la convention internationale pour l'élimination des discriminations raciales. Le 17 janvier 2014, le GADEM a organisé une journée de concertation avec la société civile afin de fixer les grandes lignes de ce rapport alternatif et de mettre en place une méthodologie de travail. Cette journée a ainsi permis, d'une part, de faire une présentation plus précise des discriminations raciales au sens de la Convention et du fonctionnement du Comité chargé d'en surveiller l'application, d'autre part, de commencer à réfléchir collectivement aux discriminations dont les migrants sont victimes au Maroc et à l'élaboration des lignes directrices d'un rapport alternatif à remettre au Comité. Sur cette base, le GADEM a commencé à compléter la collecte d'informations, avec l'aide d'une stagiaire de novembre 2013 à mai 2014 qui a notamment réalisé de nombreux entretiens avec les membres et salariés des différentes organisations de migrants et de soutien aux migrants, et à amorcer la rédaction d'un rapport à soumettre ensuite à la relecture des membres du GADEM puis des autres organisations parties prenantes pour être prêts à l'envoyer dès que le Comité aura rendu le rapport du Maroc public.

##### ***Accompagnement juridique et recours en justice***

Pour 2014, le GADEM a suivi d'un côté 61 situations relevant du conseil juridique et administratif et/ou de l'orientation, dont 23 concernant les conseils pour la procédure de régularisation. Le GADEM a apporté tout au long de l'opération exceptionnelle de régularisation des étrangers des informations sur la procédure à suivre, a apporté son soutien dans la constitution d'un certain nombre de dossiers de demandes de régularisation et a suivi quelques dossiers pour comprendre à quel niveau se situe les blocages et aider dans la rédaction de recours pour les demandes manifestement fondées qui ont été rejetées.

69 situations ont demandé l'ouverture d'un dossier, dont 49 sans avocats et 20 avec avocats (5 dossiers ouverts avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et 15 nouveaux dossiers). Sur ces 69 dossiers, 10 étaient toujours en cours au 31 décembre. Les questions de dépôt de plainte et de défense dans des inculpations pénales ont constitué l'essentiel de l'accompagnement fait par un avocat.



Ainsi, dans la situation suivie autour du Malien arrêté pour homicide d'un militaire, le GADEM a lancé une mobilisation fin janvier pour que les civils ne soient plus présentés devant le Tribunal. Cette mobilisation a permis d'obtenir l'adoption dès les 13 et 14 mars d'un projet de loi par le Conseil du gouvernement puis le Conseil des ministres portant réforme de la justice militaire. Celui-ci a été voté par la Chambre des Conseillers en juillet et par la Chambre des Représentants en octobre.

### **Sensibilisation et formation des acteurs associatifs et de droits ainsi que des migrants et étrangers**

#### ***\*Formation d'acteurs de la société civile pour une meilleure prise en compte du droit international***

Une « formation sur la méthodologie de collecte d'information pour documenter les violations de droits humains et spécifiquement les discriminations raciales » s'est déroulée le 16 janvier 2014. Le GADEM a fait le choix de la mener autour des discriminations raciales, car le Maroc aurait dû remettre ses 19, 20 et 21<sup>ème</sup> rapports périodiques au Comité pour l'élimination de toutes formes de discriminations raciales de l'ONU (CERD) le 17 janvier 2013.

Cette formation a visé à permettre aux 17 organisations participantes de mieux comprendre le concept de discrimination raciale, très difficile à appréhender et de les sensibiliser à la méthodologie de collecte d'information pour documenter les violations des droits humains, en particulier les discriminations. Cette partie de la formation s'est surtout concentrée sur les techniques de l'entretien. Au cours de cette journée, les participants ont aussi réfléchi autour des principaux problèmes liés aux discriminations en se basant sur les expériences de terrain dans leur travail de tous les jours. Ce travail a permis de préparer la journée de concertation avec la société civile du 17 janvier 2014 autour de la rédaction d'un rapport alternatif sur l'application de la Convention sur les discriminations raciales au Maroc.

#### ***\*Ateliers de formation au profit des acteurs associatifs***

L'objectif général des ateliers de formation à l'attention des associations partenaires reprenant les grands thèmes abordés au sein du guide juridique pratique est de faciliter la compréhension générale des droits des migrants et le travail d'accompagnement sur le terrain de ces associations au bénéfice des migrants. Un travail d'évaluation des besoins en formation a été réalisé en 2012. L'étude découlant de cette évaluation a servi de base pour la mise en place d'un plan de formation. 5 ateliers sur des thématiques spécifiques ont pu être organisés :

-Deux ateliers le 22 janvier : le premier sur le cadre juridique national et international en matière d'accès à la santé pour les étrangers au Maroc (première demi-journée) ; et le second sur le cadre juridique national et international en matière d'accès à l'éducation pour les étrangers au Maroc (seconde demi-journée).

-Un atelier le 12 février traitant du statut personnel des étrangers au Maroc (cadre juridique en matière d'état civil, démarches pour les déclarations de naissance et de décès, et procédure spécifique au mariage mixte).

-Un atelier le 12 mars à propos de l'accès à la justice des étrangers au Maroc (l'étranger face à la justice pénale et, d'autre part, la justice administrative et le droit au séjour des étrangers).

-Un atelier le 26 mars sur l'accès au travail des étrangers au Maroc (cadre juridique et procédures relatives à l'accès au travail, questions liées au séjour en raison du travail dont la « procédure ANAPEC »/préférence nationale et un point sur la régularisation administrative)

#### ***\*Echanges de professionnels et de militants***

-Un échange entre le GADEM et le FTDES (Forum Tunisien pour les droits économiques et sociaux) s'est déroulé du 26 janvier au 5 février. Cela a été décidé au regard des besoins en renforcement de capacités du FTDES autant sur les questions de formation et de sensibilisation sur les droits des migrants, que sur un nouvel objectif qui s'y ajoutait et qui concerne le volet interculturalité du GADEM et la sensibilisation auprès du grand public sur les questions de racisme et de discrimination. L'échange avait pour objectif pour le FTDES de finaliser un support de sensibilisation sur les droits des migrants en Tunisie, en s'inspirant de l'expérience et des outils

du GADEM, d'ouvrir un débat et de susciter l'intérêt en Tunisie sur les questions de migrations et de racisme, en s'inspirant de l'expérience de la société civile marocaine, y compris les associations de migrants, très en avance par rapport à la Tunisie sur la question migratoire, du fait de la forte présence de migrants dans le pays depuis de nombreuses années, et de rencontrer des acteurs en vue du Forum Social Maghrébin Migrations en Tunisie en avril. Pour le GADEM, il était question de renforcer ses capacités en matière de suivi et d'analyse du traitement médiatique des migrations, par la présentation d'outils et de méthodologie déjà utilisés par le FTDES pour la réalisation du monitoring de l'actualité web, la création d'une fiche méthodologique avec les outils à utiliser pour faciliter le travail, et la création d'un compte Twitter du GADEM.

-Maître El Id Mohameden M'bareck, avocat membre de l'AMDH qui s'intéresse particulièrement au droit des étrangers est venu deux semaines au GADEM, du 24 mars au 4 avril, pour s'informer sur la réglementation et la pratique relative aux migrants et aux réfugiés au Maroc, et aux activités du volet Droit des étrangers du GADEM, à travers des échanges avec le chargé de programme Droit des étrangers et plaider et la chargée du suivi juridique, mais également avec des avocats avec lesquels le GADEM collabore. Deux formations organisées par le GADEM se sont déroulées pendant son séjour : l'une sur le cadre juridique relatif à l'exercice par les étrangers d'une activité professionnelle au Maroc, le 26 mars, l'autre sur la traite des personnes, le 2 avril.

#### ***Soutien aux initiatives de migrants et étrangers***

\*Le GADEM apporte un soutien technique à l'ALECMA depuis juillet 2014 pour la gestion de la subvention, transitant par le GADEM, que le FDHM lui a accordée (procédures comptables et financières, reporting).

\*Le GADEM a apporté son soutien au CMSM et au CCSM en août 2014 pour l'organisation et la prise en charge d'une mission d'enquête à Tanger sur les agressions ciblées contre les migrants subsahariens résidents dans le quartier de Boukhalef.

\*En septembre 2014, le GADEM a soutenu l'organisation d'une soirée de présentation des activités interculturelles du CCSM.

\*Le GADEM a aussi permis aux membres de la plateforme des organisations de migrants de participer au Forum Mondial des Droits de l'Homme à Marrakech du 27 au 30 novembre en prenant directement en charge leurs frais de transports, la recherche de financement pour l'hébergement et les per diem et l'organisation logistique de leur déplacement (réservation de chambres d'hôtel et billets de train).

#### **Action de terrain et implication au sein de réseaux associatifs nationaux et internationaux : pour une sensibilisation et un plaidoyer pour le respect des droits des migrants**

##### ***Etat des lieux sur le terrain***

\*En septembre 2014, le GADEM a mené une **mission dans le Sud** qui s'est déroulée du 7 au 13 septembre 2014. A cette mission, ont participé, outre le GADEM, Caritas Nouadhibou, une association partenaire du projet Loujna Tounkaranké en Mauritanie, ainsi que deux membres d'associations de migrants, un de l'ALECMA et un du CCSM. Cette mission avait pour objectif de documenter la situation et les violations des droits des migrants dans la région sud du Maroc et à la frontière mauritanienne, de faire le suivi et l'évaluation de l'opération exceptionnelle de régularisation et de renforcer les liens avec des partenaires dans le Sud et/ou créer de nouveaux contacts pour faciliter l'échange d'information et l'implication des acteurs du Sud dans les actions de plaidoyer sur le respect des droits des migrants en général, et le monitoring de l'opération de régularisation en particulier. Un rapport de mission a été élaboré et publié.

\*Le GADEM a organisé une mission à Oujda et Nador du 12 au 14 novembre 2014 afin de rencontrer les acteurs locaux pour approfondir le **bilan du déroulement de l'opération de régularisation**. Au cours de cette mission, le GADEM a organisé une table ronde avec les autorités locales chargées de la gestion de l'opération de régularisation et des acteurs associatifs et des migrants de la région, en lien avec les commissions régionales des droits de l'Homme.

### **Communiqués et rapports du GADEM**

\*Communiqué « En finir avec la poursuite de civils devant le tribunal militaire : Liberté provisoire immédiate et procès équitable pour Mamadou Diarra » publié le 30 janvier 2014.

\*Le 5 septembre 2014, en réaction au meurtre du jeune Sénégalais à Tanger et à la suite des premières reconduites à la frontière par avion mises en œuvre par le Maroc, le GADEM a rédigé le communiqué : « L'Etat marocain face au meurtre de Charles Ndour : expulsion de victimes et témoins – Des expulsions illégales viennent ternir le premier anniversaire du changement de politique migratoire ».

\*Publication du rapport sur la situation des migrants dans le Sud du Maroc et du communiqué l'annonçant publié le 20 octobre 2014.

\*Dans le cadre du projet Tamkine-migrants, le GADEM a contribué à l'élaboration d'un document intitulé « 74 recommandations sectorielles », sur la base de la capitalisation des enseignements des trois années du projet, a apporté son soutien à la réalisation du rapport du volet éducation de l'association Oum El Banine sur l'éducation et la formation professionnelle et a coécrit les actes du séminaire sur le cadre juridique relatif aux étrangers « Faciliter l'intégration sociale des migrants au Maroc » organisé par les 3 partenaires du projet, le 20 mars.

### **Veille sur le traitement médiatique des migrations et sensibilisation des médias**

Le GADEM réalise chaque mois une revue de presse des principaux articles parus dans la presse marocaine et étrangère, le but étant de mener par la suite une étude sur le traitement médiatique des migrants. Cette étude sera réalisée et publiée en 2015 sur la base de collecte et d'analyse des discours des médias. Pour ce faire, le GADEM compte recruter un(e) stagiaire pour soutenir ce travail d'analyse. A côté, de par les nombreuses sollicitations du GADEM à des interviews et demandes d'information, le GADEM a fortement informé et sensibilisé les journalistes en 2014, soit qu'ils reprennent ses communiqués, soit qu'ils le contactent directement pour avoir confirmation d'informations relatives à des événements particuliers ou pour recueillir ses réactions ou analyses. Depuis début 2014, l'évolution de la situation des droits des migrants et du contexte (la situation dans le Nord, l'opération de régularisation, le décès de Charles Ndour, jeune sénégalais étudiant à Tanger et les expulsions consécutives...) et le lancement de certaines activités, notamment, la publication du rapport de la mission Sud et le lancement de la version électronique du site internet, a permis au GADEM de fortement communiquer avec les médias sur toute l'année 2014.

### **Publication du guide juridique pratique**

Le GADEM a publié le « Guide juridique pratique » sur le cadre juridique relatif au statut des étrangers sur lequel il travaille depuis des années. Il comporte 7 fiches qui reprennent toutes les questions relatives à l'entrée, au séjour et à l'éloignement des étrangers au Maroc et deux annexes, soit 112 pages. Ce guide a vocation à être complété par une deuxième publication relative à l'accès aux droits fondamentaux pour les étrangers (état-civil, mariage, santé, éducation, justice, nationalité...).

Après la publication « papier » du guide juridique pratique sur le cadre juridique relatif au statut des étrangers au Maroc, centré sur les questions d'entrée sur le territoire, de séjour (y compris au titre du travail, des études et de l'asile) et d'éloignement, le GADEM en collaboration avec Ideomap, a entrepris en septembre son portage sur le web, avec l'outil de mindmapping, ce qui implique un gros travail de conception et de réalisation (formation aux logiciels Xmind et Wordpress, conception et construction de la carte, découpage du texte en articles, création de catégorie et insertion des articles dans ces catégories, contenu additionnel d'enrichissement (textes juridiques, mise à jour, commentaires, jurisprudence), etc. Le lancement du site a eu lieu à Marrakech, dans le cadre du 2<sup>ème</sup> Forum Mondial des Droits de l'Homme.

### **Contributions et participation du GADEM : publications, forums, séminaires**

\*Au niveau national

-Au terme d'une série de réunions de concertation initiées le 13 décembre 2013 à Rabat, une Coordination pour la régularisation des sans-papiers au Maroc : « Papiers pour tous » a été créée avec pour objectif la régularisation de tous les sans-papiers au Maroc sur la base de l'expression de leur volonté nonobstant toute limitation pouvant être induite par l'application des critères annoncés par le gouvernement marocain, et pour principales missions : le suivi et le monitoring de l'opération de régularisation, l'accompagnement et l'information des demandeurs de régularisation ; ainsi que la communication et le plaidoyer. Cette coordination, dont fait partie le GADEM, s'est dotée d'un secrétariat, chargé de faire des propositions à l'assemblée des membres et de suivre et exécuter ses décisions. La coordination « Papiers pour tous » a mis en œuvre certaines activités, notamment : l'organisation d'une première conférence-débat le 23 janvier et l'initiation d'une campagne nationale contre le racisme au Maroc « **Masmiytich Azzi** ». En revanche, divers dysfonctionnements au niveau du secrétariat et de l'assemblée des membres n'ont pas permis à la coordination de jouer pleinement son rôle et d'atteindre son objectif principal de suivi de l'opération exceptionnelle de régularisation.

-Dans le cadre du suivi et de l'évaluation de l'opération exceptionnelle de régularisation des migrants en situation irrégulière, le GADEM a organisé, en partenariat avec la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), un séminaire international le 10 avril à Rabat. Ce séminaire auquel ont pris part plusieurs organisations et associations de la société civile qui s'intéressent à la question des étrangers au Maroc, ainsi que des représentants d'organismes et d'institutions publiques, et des experts venus de différents pays de l'UE, a permis de mettre à jour un certain nombre de défauts du programme. Sur la base des expériences d'autres pays ayant mis en place des programmes similaires, les participants ont identifié des stratégies concrètes pour l'améliorer et formuler un certain nombre de recommandations dans ce sens. La présence de la secrétaire générale de la FIDH et de 3 membres du GADEM dans la commission de recours mise en place le 30 juin traduit la pertinence de cette démarche et devrait faciliter la prise en compte de ces recommandations par la commission.

-Le GADEM a participé au séminaire international sur l'intégration des immigrés au Maroc organisé par le MCMREAM et l'OIM, les 10 et 11 mars. Le GADEM a pu être co-rapporteur d'un atelier.

-Le GADEM a participé le 16 avril au séminaire « Déconstruction des stéréotypes entre les jeunes marocains et subsahariens : rôle des médias » organisé par l'association Search for Common Ground. Ce dernier s'est tenu dans le cadre du projet « Euromed Reporter » et a permis aux journalistes présents de mieux appréhender le rôle des médias dans le traitement de l'information concernant les populations migrantes et la politique migratoire du Maroc.

-Le GADEM a également contribué au rapport sur les réformes de la justice au Maroc (respect des droits des étrangers et réforme de la justice militaire) et à la note de position sur le Maroc que la FIDH a publié le 25 novembre à l'occasion du 2<sup>ème</sup> Forum Mondial des Droits de l'Homme à Marrakech.

-**La participation du GADEM**, à travers son secrétaire général et son président en qualité de chercheur, comptant au titre des représentants de la société civile, **à la Commission Nationale de Recours installée fin juin 2014**, a permis d'obtenir l'accord des autorités pour régulariser toutes les femmes ayant fait une demande, sans autre condition. Le ministère de l'Intérieur a envoyé ses instructions en ce sens fin juillet 2014 et les bureaux des étrangers les ont effectivement mises en œuvre, rappelant toutes les femmes, y compris celles qui avaient vu leur demande précédemment rejetée. L'autre décision de la Commission de recours concernant la régularisation de tous les leaders associatifs n'a pas été prise en compte. De plus, les activités de la Commission de recours ont été suspendues dès le mois de Juillet 2014 et celle-ci ne s'est pas réunie de nouveau par la suite.

-Le GADEM s'est largement investi dans la préparation du 2<sup>ème</sup> Forum Mondial des Droits de l'Homme organisé par le CNDH à Marrakech du 27 au 30 novembre 2014. Outre la conférence qu'il a organisée le matin du 27 novembre pour présenter le rapport de mission sur la situation des migrants au sud du Maroc et la version web

du guide juridique pratique sur le cadre juridique relatif aux étrangers, il a largement contribué à l'organisation du forum thématique officiel sur les migrations, en collaboration avec le CNDH et le MCMREAM.

-Enfin, le GADEM a participé en juillet-août à la réalisation d'une **première évaluation à mi-parcours de l'opération de régularisation** dans le cadre de la « plateforme protection migrants » en collaboration avec les organisations de migrants. Ce document a été remis au président de la commission de recours et à ses membres.

#### ***\*Au niveau régional et international***

Le GADEM a participé au Festival Sabir, co-organisé par l'association italienne ARCI et la mairie de Lampedusa du 1<sup>er</sup> au 4 octobre à l'occasion du premier anniversaire du naufrage qui avait causé près de 400 morts le 3 octobre 2013. Dans ce cadre, le GADEM est intervenu dans un atelier sur les conséquences au Maroc de la politique européenne d'externalisation du contrôle des flux migratoires. L'intervention portait sur la position du Maroc en tant qu'Etat soumis à des injonctions apparemment contradictoires : d'un côté, mettre sa législation au niveau des standards européens pour permettre à l'Europe, dans le cadre du PPM, de signer avec lui des accords officiels comme un accord de réadmission, cadre dans lequel peut se lire la nouvelle politique relative à l'immigration. D'un autre côté, bloquer les migrants à tout prix, ce qui entraîne la violation de leurs droits et des violences institutionnelles, en particulier dans le Nord, en contradiction avec la volonté affichée du Maroc de mettre en œuvre une politique nouvelle, globale, humaniste et respectueuse des droits.

#### **Une implication soutenue dans les réseaux associatifs nationaux et internationaux**

##### ***\*Plateforme protection migrants***

Dans le cadre des activités de la Plateforme, le GADEM a organisé une réunion stratégique le 2 avril sur la traite des êtres humains. Elle avait pour objectif d'apporter des éléments de réflexion et de définitions permettant de mieux comprendre la question de la traite des êtres humains et d'appeler à la vigilance quant aux liens faits entre lutte contre la traite et la lutte contre les migrations irrégulières. Cette réunion visait les associations qui se sentent souvent démunies faute de moyens et de connaissance de la question, à cause des difficultés à identifier les victimes et en l'absence de mesures effectives pour leur protection ;

Aussi, 3 rencontres ont été organisées entre la Plateforme et le Groupe de travail Migration du système des Nations Unies au Maroc. Elles ont eu lieu le 6 février, le 25 mars et le 24 avril, et ont porté sur l'opération de régularisation en cours, la nouvelle politique migratoire, les déplacements forcés des migrants du Nord vers Rabat, la question du RAMEM pour les migrants ou encore les difficultés d'obtention des avis de naissance.

##### ***\*Le Comité Maroc du Manifeste Euro-Africain sur les migrations***

Le GADEM a proposé au Comité d'organiser, dans le cadre de la journée mondiale des migrants du 18 décembre 2014, date anniversaire de la signature de la Convention, une conférence-débat sur le suivi de l'application par le Maroc des recommandations publiées par le Comité ad hoc des Nations Unies en septembre 2013 à l'issue de l'examen du rapport du Maroc. Mais, des divergences dans la rédaction du communiqué et dans l'organisation de l'événement n'ont finalement pas permis au GADEM d'y participer.

##### ***\*Loujna-Toukaranké – Projet régional de défense des droits des migrants dans les pays de départ et de transit***

-En avril, le GADEM a reçu la réunion annuelle du projet et les deux journées consacrées à l'atelier stratégique pour l'autoévaluation du projet.

-Le GADEM a participé à l'atelier d'auto-évaluation du projet organisé à Dakar du 23 au 26 juin.

-Le GADEM a annoncé le 20 octobre la publication du rapport sur la situation des migrants dans le Sud du Maroc dans un communiqué de presse. Ce rapport est le résultat d'une mission conjointe d'observation d'une semaine (du 7 au 13 septembre) dans les villes de Dakhla, Laayoune et Boujdour menée par les associations ALECMA, CCSM, GADEM et la Mission Catholique de Nouadhibou. Le rapport fait un état des lieux du respect

du cadre juridique relatif au statut des étrangers, de l'accès aux droits fondamentaux, des discriminations et actes racistes subis par les migrants, ainsi que l'opération exceptionnelle de régularisation. Pour finir, les auteurs ont tenu à faire des recommandations basées sur leurs observations de terrain et adressées aux autorités marocaines en charge des questions migratoires et de l'opération de régularisation.

-Le GADEM a participé à la formation régionale organisée à Dakar du 21 au 23 octobre 2014, axée cette année, sur la recherche de financement, pour permettre aux partenaires du projet de diversifier leurs bailleurs dans un contexte marqué par la diminution du budget du projet Loujna.

-La deuxième phase du projet Loujna ayant touché à sa fin en décembre 2014, une réflexion sur l'avenir du projet est en cours et une nouvelle demande de fonds sera rédigée sur la base des nouvelles orientations et décisions.

#### **\*Réseau Migreurop**

Le GADEM a participé à la réunion du Comité de pilotage du projet le 25 avril (et à la réunion du Conseil d'administration de Migreurop le lendemain) au cours de laquelle il a été décidé de travailler particulièrement sur la collaboration de Frontex avec les Etats non membres de l'UE au cours de l'année 2014-2015.

#### **Les interlocuteurs du GADEM en 2014**

##### ***Sensibilisation des missions diplomatiques***

Il s'agit d'une activité permanente du GADEM, à travers la saisine des autorités consulaires pour des situations individuelles concernant leurs ressortissants vivant au Maroc. En lien avec la régularisation, le GADEM est aussi intervenu en soutien à plusieurs ressortissants subsahariens auprès de leur ambassade pour la délivrance de documents d'identité, et a participé à une campagne de sensibilisation des ambassades dans le cadre de la « plateforme protection migrants », à la demande des associations de migrants. Toutefois, ce travail est entravé par des considérations diplomatiques, les Etats d'Afrique Subsaharienne privilégiant le maintien de bonnes relations avec le Maroc au détriment de la protection de leurs ressortissants.

##### ***Renforcement des échanges avec le CNDH et développement de la collaboration avec les CRDH***

Le CNDH a continué à être l'interlocuteur institutionnel principal du GADEM, à travers des échanges réguliers bien qu'informels sur la situation générale, ainsi que pour des situations particulières pour lesquelles le GADEM a sollicité son intervention en raison de leur caractère urgent (ressortissante burkinabé bloquée à la frontière mauritanienne ; Alpha Barry, témoin du décès de Moussa Seck arrêté à Tanger) ou de leur caractère emblématique (refus de séjour opposé à un ressortissant syrien conjoint d'une ressortissante marocaine et père de deux enfants mineurs marocains entré régulièrement au Maroc par exemple).

Le GADEM a également développé sa collaboration directe avec les CRDH des différentes régions touchées par les difficultés des migrants. Ces commissions régionales sont d'ailleurs représentées au sein de la commission « migration » du CNDH. Ainsi, en plus de la Commission régionale de la région Sud, des contacts ont été noués avec celles de Casablanca, de Tanger, de Nador et de Fès.

#### **Pour un changement de regard sur les migrants et réfugiés subsahariens et une lutte contre les discriminations : de nouveaux outils de communication et de sensibilisation**

##### ***Un groupe interculturel au cœur de la réflexion et de l'action***

Jusqu'au départ de l'ancienne chargée de programme interculturel en septembre 2013, le Groupe Interculturel (GI) comptait une douzaine de personnes très impliquées dans l'organisation et la mise en place des activités du volet interculturel, notamment les interventions dans les écoles, l'élaboration des supports d'intervention et de communication, et l'organisation des événements grands public comme le festival Migrant'scène-Rabat. Les membres du GI réfléchissaient de plus en plus à la création d'une association que le GADEM proposait de soutenir et d'accompagner si nécessaire. Cependant, entre septembre 2013 et mars 2014, les activités du GI se sont pratiquement arrêtées. La nouvelle chargée de programme interculturel en poste

depuis avril 2014 a relancé le GI et plusieurs réunions ont eu lieu. Mais, l'implication et la motivation du GI ont changé et cela s'est ressenti dans l'organisation de certaines activités comme la formation du groupe sur les techniques d'animation qui devait prendre une nouvelle tournure et devenir une formation sur la création d'une association, souhait des membres du GI. Cette formation n'a finalement pas eu lieu.

Ce constat conjugué au contexte en mutation avec la nouvelle politique marocaine et l'intégration des populations en migration amène le GADEM à se repositionner et à revoir sa manière de travailler, ainsi qu'à réfléchir sur les objectifs du volet interculturelité. Des réunions du GI se sont tenues afin de réfléchir et d'échanger autour des différents projets et activités du volet Interculturalité du GADEM, notamment sur les interventions dans les écoles, les ftour-causeries, la finalisation de la mallette pédagogique, le départ de l'ancienne chargée de programme et l'arrivée de la nouvelle.

### ***Education à la citoyenneté dans les écoles***

L'arrivée de la nouvelle chargée de programme en avril 2014 n'a pas permis l'organisation d'interventions en milieu scolaire, l'année scolaire 2013/2014 touchant pratiquement à sa fin et les écoles devant se concentrer sur les examens de fin d'année. La priorité a donc été donnée à la finalisation de la nouvelle mallette pédagogique.

### ***Ftour-causeries***

Cette année, 80 personnes ont participé aux 4 ftour-causeries qui ont été organisés au sein du GADEM. Ces ftours se sont déclinés en 4 thèmes : « Rencontres et Retrouvailles » organisé par le GI ; « Atelier de théâtre avec Médiation culturelle » autour des activités de l'association Médiation Culturelle et sous l'angle du théâtre et de l'expression ; « Ftour anglophone » comme chaque année dans lequel les francophones doivent respecter la règle qu'on ne parle qu'en anglais ; et le « Ftour des associations » qui réunissait des associations de migrants comme l'ALECMMA, le CCSM, La Voix des Femmes, l'ODT-I et The Minority Globe afin d'échanger sur les actions de chacune et particulièrement celles relevant du domaine de l'éducation à la citoyenneté et aux droits humains.

### ***Festival Migrant'scène***

Le festival Migrant'scène-Rabat a été organisé du 18 au 23 novembre. Cette année, il a été possible d'organiser le festival en même temps que le festival en France, avec la DDC pour la deuxième année consécutive, DABATEATR qui participe à l'organisation et à la mise en œuvre depuis la toute première édition en 2010 et la Cimade qui est l'association initiatrice de ce festival en France et a donné la possibilité au GADEM d'organiser cet événement au Maroc. Cette année, le partenariat avec l'Institut Français n'ayant pas été renouvelé, le festival s'est tenu dans la salle du complexe culturel Mehdi Ben Berka dans le quartier de l'Océan à Rabat. Il s'est avéré que cette salle permettait d'être plus proche des lieux d'habitation des migrants mais ce choix impliquait une augmentation du budget, celle-ci n'étant pas gratuite.

Cette année, le festival proposait la projection d'un film documentaire sur la situation des migrants à Ceuta (enclave espagnole), des rencontres entre musiciens, la création spéciale Migrant'scène « Mères » et des pièces de théâtre.

Comme chaque année, le GADEM et DABATEATR ont fait le choix de mixer les différents arts afin de traiter des migrations, c'est-à-dire musique, film documentaire, théâtre, etc. et ont mis l'accent sur la participation d'un public mixte au sein du public (facilitation de la venue des migrants, sans procéder à des invitations comme les autres années), sur scène (participation de migrants aux côtés de Marocains et autres artistes dans les spectacles que ce soit sur scène directement ou dans la création) et dans l'organisation (implication du GI).

Pour cette 5<sup>ème</sup> édition, le festival a accueilli environ 250 participants répartis sur les 6 soirées. La participation était moins importante que les autres années en raison notamment des difficultés de mobilisation à cause du congé maternité de la coordinatrice du GADEM jusque l'été 2014 et dans la mesure où c'était la première

édition organisée par la nouvelle chargée de programme interculturelité. Le travail d'organisation et de préparation n'a pas pu être fait de manière aussi approfondie que les autres années. GADEM et DABATEATR ont d'ailleurs eu une réunion d'évaluation afin de réfléchir à de nouvelles orientations du festival afin de remotiver le public.